



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

PRÉFECTURE

LAON, le 24 MAI 2019

Cabinet du Préfet – Service des Sécurités
Pôle représentation de l'État

Affaire suivie par : A.DESSAINT
Tél. : 03.23.21.83.53

Mél. : pref-representation-etat@aisne.gouv.fr

Le Préfet de l'Aisne

à

Mesdames et Messieurs les Maires
des communes du département

*en communication à Mesdames et Monsieur les Sous-Préfets,
Monsieur le Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale
et à Madame le Directeur départemental
de l'Office national des anciens combattants et victimes de
guerre*

Objet : Journée nationale de la Résistance

P. J. : Message de la Secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées.

Conformément à l'article 3 de la loi n° 2013-642 du 19 juillet 2013 relative à l'instauration du 27 mai comme journée nationale de la Résistance, les établissements d'enseignement du second degré sont invités à organiser des actions éducatives visant à assurer la transmission des valeurs de la Résistance et de celles portées par le programme du Conseil national de la Résistance.

Dans ce cadre, des actions de commémoration pourront être organisées en lien étroit avec les associations portant la mémoire et les valeurs de la Résistance.

Je vous invite à lire ce message, joint à la présente circulaire, au cours de la cérémonie que vous organiserez dans votre commune.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,


Daniel FERMON